Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)

Le vendredi 9 Juin 2017 Hôtel de l'Agglomération Salle de Conseil



Introduction

CHRISTOPHE SCAVO

Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Vice-président en charge du Chauffage urbain, de l'Action foncière, et des Equipements



Déroulé de la CIA du 9 juin 2017

Tour de table	√ 5 min
Introduction Président de la CIA M. Scavo	√ 5 min
Information réglementaire	√ 15 min
 Contexte réglementaire par M. Scavo Démarches obligatoires en matière d'accessibilité pour les collectivités * Intervention de la DDT95 	5 min 10 min
Rapport annuel 2016	✓ 50 min
Echanges et questions/ réponses sur l'état des lieux des thématiques abordées Transport * Intervention de la STIVO ERP Voirie/ espaces publics Logement/ habitat Actions exemplaires * La CACP en tant qu'employeur * Cergy-Pontoise Aménagement – les nouveaux quartiers accessibles * La ville de Saint-Ouen l'Aumône – Mobilisation pour l'utilisation des télécommandes dédiées aux personnes en déficience visuelle	10 min 10 min 10 min 5 min 15 min
Conclusion - Validation du rapport annuel 2016	√ 5 min
Validation du rapport annuel et annonce des prochaines actions à mettre en œuvre	



Renforcement de la prise en compte de l'accessibilité à la CACP

DATES CLES

Evolution des missions de la CIA relatives à l'ordonnance du 26 septembre 2014

Adoption de documents stratégiques en 2015-2016:

Transport : SD Ad'AP adopté le 1_{er} juillet 2015 et PLD adopté le 15 mars 2016

ERP: Ad'AP adopté le 15 mars 2016

Logement : PLH adopté le 4 octobre 2016

SD Ad'AP : Schéma Directeur d'accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée

ERP: Etablissement Recevant du Public

PLD : Plan Local de Déplacement

Ad'AP: Agenda d'Accessibilité Programmée

PLH: Programme Local de l'Habitat



Point réglementaire (partie 1)

CHRISTOPHE SCAVO

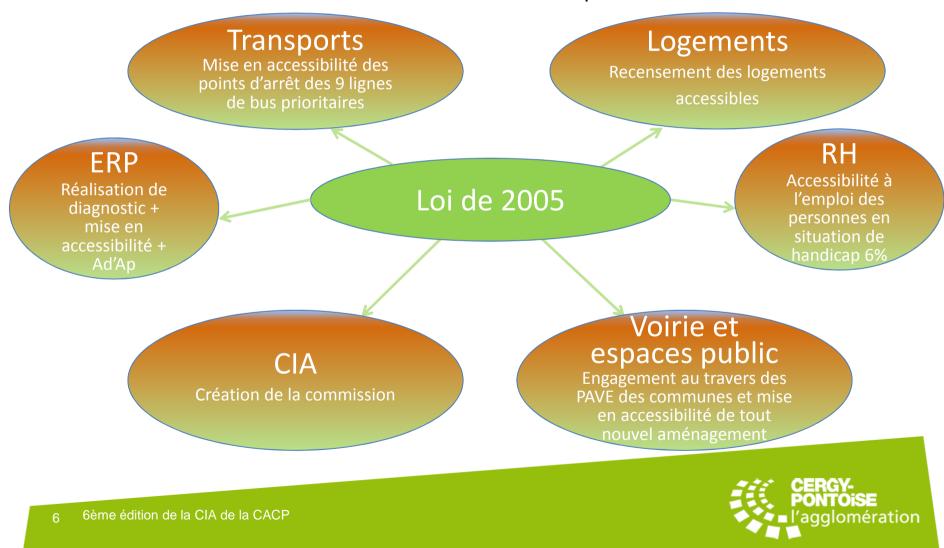
Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Vice-président en charge du Chauffage urbain, de l'Action foncière, et des Equipements



Rappel du contexte réglementaire

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a fixé des objectifs et des calendriers en matière de mise en accessibilité dans différents domaines qui concernent la CACP :



Rappel sur l'obligation de création des CCA et des CIA

Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville. Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement.

Les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 5 000 habitants <u>peuvent</u> créer une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.



Evolution des missions de la CIA

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a fait évoluer les missions des Commissions pour l'accessibilité

Ainsi, la CIA (comme pour la CCA) a pour mission :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- ➤ Etablir un rapport annuel qui devra être présenté au conseil municipal ou communautaire et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
- > Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- ➤ Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées
- ➤ LES MISSIONS D'UNE CIA ET D'UNE CCA SONT LIMITEES A LEURS COMPETENCES INSTITUTIONNELLES

Les communes peuvent transférer une ou plusieurs missions de la commission communale pour l'accessibilité à la commission intercommunale grâce à une convention signée entre les communes et l'EPCI.



CIA de la CACP

Créée en 2008, la CIAPH devenue CIA réunit chaque année depuis 2010, les élus intercommunaux et communaux ainsi que les associations afin de présenter l'état des travaux de mises en accessibilité de la CACP.

La CIA vient compléter les commissions communales appelées CCA existantes sur la CACP.

La CIA de la CACP est composée de la manière suivante :

1 Président

1 collège d'élus communautaires

1 collège d'élus des communes

1 collège d'associations

En parallèle, il existe un Comité technique qui regroupent à minima les agents référents des communaux et communautaires. Cette instance permet de faire le point sur les avancées en termes de mise aux normes et de travailler sur des pistes d'amélioration.

Selon l'ordre du jour, le comité technique peut être élargi en invitant : les associations membres, et autres partenaires économiques (STIVO, CCI...) et institutionnels (DDT 95, CD95...)



Point réglementaire (partie 2)

Alain DEZELUT

Responsable du pôle accessibilité et qualité de la construction

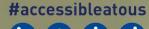
Correspondant accessibilité/transition énergétique





CIA CACP

2017











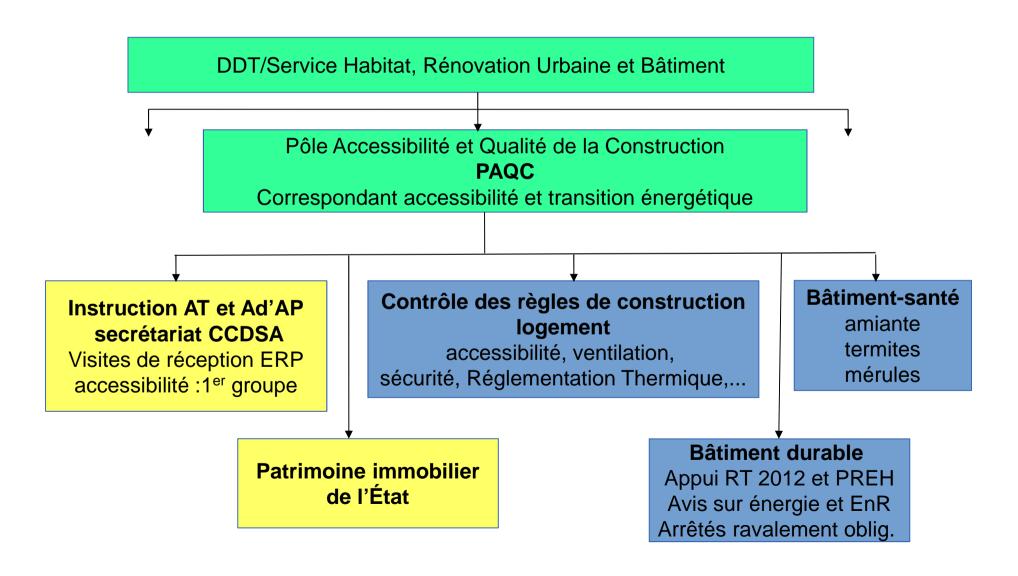


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Missions du Pôle accessibilité et qualité de la construction de la DDT

La direction départementale des territoires















L'accessibilité de la société

Vers une qualité d'usage de la ville pour tous

→ Par la mise en accessibilité de tous les services

=> les établissements recevant du public (ERP) les installations ouvertes au public (IOP) les transports (voies, points d'arrêt et matériel) la voirie et les espaces publics (PAVE) les logements neufs

=> Pour tous les types de handicaps et les personnes à mobilité réduite (PMR)





Mise en accessibilité des lieux publics existants <u>Un constat sévère en 2013</u>

L'échéance du 1er janvier 2015 est devenue un objectif irréaliste pour de nombreux acteurs publics et privés

→ Nouveau dispositif réglementaire le 1^{er} janvier 2015 pour combler le retard accumulé (Depuis la loi de 2005 jusqu'à fin 2014)

Les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) (+ un ajustement normatif)

Les Schémas Directeurs d'Accessibilité des transports/Agendas d'Accessibilité Programmée (SD'AP)

Les Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)







Mise en accessibilité des ERP existants TOUS LES PROPRIETAIRES ET

GESTIONNAIRES D'ERP SONT CONCERNÉS





Il faut le déclarer.



...pas encore accessible ?

Le propriétaire et/ou gestionnaire doit s'engager pour les travaux qui lui incombent.







Bilan au 1er février 2017

Ad'AP/ERP-IOP:

Reçus :1688 Ad'AP → 3532 ERP et 106 IOP

(national: 500 000 ERP)

Validés :848 Ad'AP → 2787 ERP

Attestations d'accessibilité :

1746 ERP

(national: 350 000 ERP)

Val d'Oise : environ 20 000 ERP dont 14 000 en 5^e catégorie

- => Plusieurs milliers de dépôts manquants
- (communes et EPCI : manque 72 Ad'AP)

Il est toujours nécessaire de déposer (justifier du retard)





Sanctions encourues

- Dépôt tardif injustifié et non dépôt d'Ad'AP :
- => amendes forfaitaires de 1500 / 5000 €
- Non transmission des points de situation, bilan d'étape ou de l'attestation d'achèvement :
- => amende de 1500 / 2500 €
- Non respect de la réglementation :
- => sanctions pénales
 - jusqu'à 45 000€ d'amende pour une personne physique,
 - ou 225 000€ pour une personne morale,
 - voire fermeture administrative de l'établissement.

Les sanctions financières ne dispensent pas de l'obligation de mise en accessibilité.





Mise en place du dispositif des sanctions

Activités éthiquement ou financièrement inexcusables (établissements de santé, de retraite, vente de matériel handicapés, commerces de luxe, ...)

=> 1er courrier - demande de situation de l'ERP vis-à-vis de l'accessibilité : réponse sous un délai d' 1 mois (délai de dépôt d'un Ad'AP sous 6 mois)

Si non réponse dans le délai :

=> 2^e courrier - mise en demeure signée du DDT de produire un récépissé de dépôt de dossier sous 2 mois Si non réponse dans le délai :

Émission d'un titre de perception de l'amende par la DDFIP #accessibleatous

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

le la CACP



Les autres démarches obligatoires

Les installations ouvertes au public (IOP) :

=> à inclure dans un Ad'AP avec des ERP ou faire Ad'AP ≤ 3 ans Les commissions communales/intercommunales d'accessibilité

Obligation pour les collectivités/EPCI > 5 000 habitants

Les voiries et espaces publics

Obligation pour les collectivités > 500/1000 habitants d'établir un plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE)

- > Précise les dispositions susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile et les délais de réalisation
- > définit la périodicité de son évaluation et modalités de révision (document non formalisé*)

Le PAVE est à transmettre au préfet

* Voir lien site des services de l'État du Val d'Oise en fin de document 19

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



Les autres démarches obligatoires

Les transports publics

Mise en conformité des points de desserte prioritaires et du matériel roulant

=> programmé dans un Ad'AP sur 6 ans (STIF et AOT)

Le registre public d'accessibilité

Tous les ERP doivent élaborer un registre public d'accessibilité (décret n°2017-431 du 28 mars 2017)
Objectif :porter à la connaissance du public le degré d'accessibilité de l'ERP et les dispositions prises pour permettre à tous les clients/patients/usagers de bénéficier des prestations proposées par l'ERP.

La publication d'un arrêté donnera le contenu du registre.



















Liens utiles

www.developpement-durable.gouv.fr/politiques/accessibilite

site des Services de l'Etat dans le Val d'Oise

http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Accessibilite-des-Etablissements-recevant-du-Public-ERP





Alain DEZELUT

Responsable du pôle accessibilité et qualité de la construction Correspondant accessibilité/transition énergétique

01 34 25 25 77

alain.dezelut@val-doise.gouv.fr



Rapport annuel 2016

CHRISTOPHE SCAVO

Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Vice-président en charge du Chauffage urbain, de l'Action foncière, et des Equipements



Une démarche globale de l'accessibilité sur la CACP

Réunions préparation de la CIA

- 3 comités techniques associant :
- les agents référents communaux et communautaires le 13 octobre 2015,
- les référents communaux et communautaires et les associations le 27 mai 2016
- les référents communaux et communautaires et les associations le 6 octobre 2016
- Des réunions avec la DDT, le Conseil départemental, les partenaires, les communes, les directions de l'agglomération depuis la dernière CIA
- Une réunion invitant avec les communes et les associations le 6 octobre 2016

Sensibilisation

- Visite de la châtaigneraie le 27 septembre 2015
- Semaine du handicap du 14 au 18 novembre 2016

Débat public

débat sur l'accessibilité dans le cadre des lundis du développement durable avec les interventions de la DDT 95, l'Association « Quelle terre Demain », de la ville de Menucourt et la STIVO, le 21 septembre 2015

Une démarche globale de l'accessibilité sur la CACP

Concertation

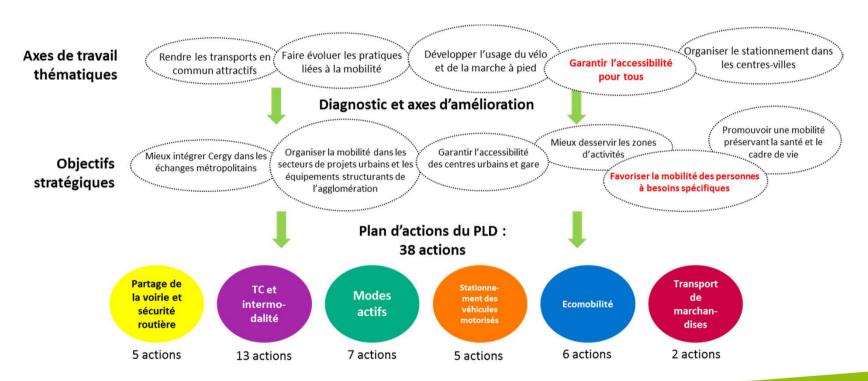
- ➤ ERP : Présentation du projet d'aménagement de travaux de la Piscine de l'Axe Majeur Horloge et visite terrain : 13 avril et 27 mai 2016
- Voirie et espaces public : Une réunion avec les associations membres de la CIA sur le pôle gare axe majeur le 19 septembre 2016
- Logement : Les réunions dans le cadre de l'élaboration du PLH :
- comité de pilotage : présentation du diagnostic et des orientations du PLH le 9 octobre 2015
- atelier de travail sur le programme d'actions : "Des logements adaptés pour les personnes âgées et handicapées le 24 novembre 2015
- > Transport et déplacement : réunions de concertation citoyenne dans le cadre du PLD : 21 mai 2015 et 13 janvier 2016

ERP: Etablissement Recevant du Public PLH: Programme Local de l'Habitat PLD: Plan Local de Déplacement



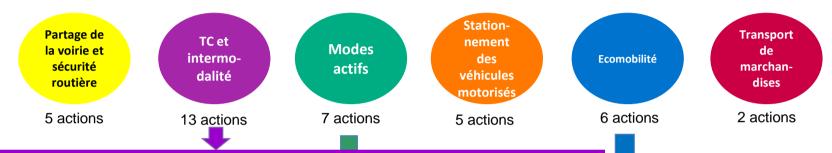
Monsieur LAPERTEAUX, Conseiller délégué à la Mobilité, aux Transports et au Stationnement

Le Plan Local de Déplacements (PLD) 2016-2020, approuvé en décembre 2016, réaffirme l'engagement de la Communauté d'agglomération en matière d'accessibilité :





Les actions du PLD en matière d'accessibilité : 4 actions, 8 mesures programmées



Action 14.1 : rendre accessibles les gares de Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône (2019-2020)

Action 14.2 : poursuivre la mise en accessibilité des points d'arrêts bus sur le territoire de Cergy-Pontoise (2016-2020)

Action 19.1: mettre en accessibilité les itinéraires piétons d'accès aux principaux ERP (études 2018-2020)

Action 19.2 : poursuivre l'installation de dispositifs sonores aux feux et la mise en accessibilité des carrefours correspondants (2016-2020)

Action 19.3 : créer un observatoire de la mise en accessibilité de la voirie (2018)

Action 33.4 : améliorer la lisibilité de l'aide au transport pour les personnes à faibles ressources et les personnes âgées (2018)

Action 35 : améliorer l'offre de transport pour les personnes à besoins spécifiques (études 2017-2018)



Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)

La mise en accessibilité des transports est encadrée en lle de France par le **Schéma Directeur d'Accessibilité** du STIF qui définit les lignes de bus/gares prioritaires à rendre accessibles avant 2021.

Pour le territoire de Cergy-Pontoise, dix lignes de bus ont été identifiées au SDA comme prioritaires, ces 10 lignes représentant 80 % des 75 000 voyageurs quotidiens :

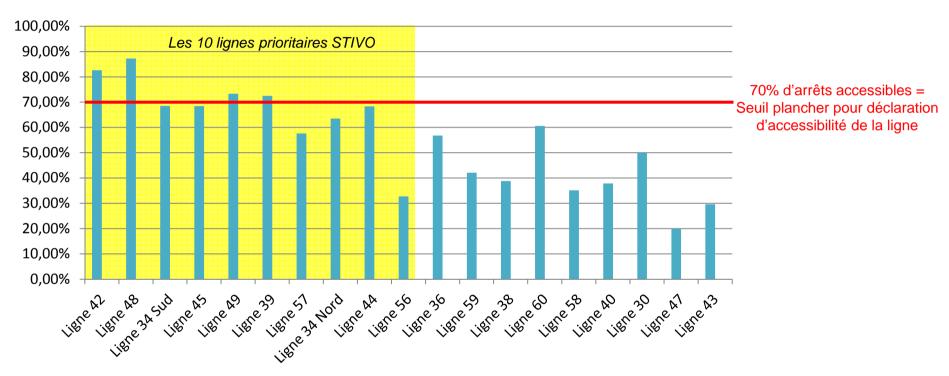


Pour cela, la CACP a adopté un programme pluriannuel de travaux s'étalant sur la période 2017/2021 et prévoyant la mise aux normes de 100 % des arrêts de ces lignes (sauf incapacité technique avérée) :

- 80 points d'arrêts STIVO
- 11 points d'arrêts interurbains
- Deux gares routières : Saint-Ouen l'Aumône Liesse et Cergy le Haut
- → Un coût total estimatif de 1 532 000 € TTC (Subventionné à 70% par le STIF)



Etat d'avancement de la mise en accessibilité des points d'arrêt bus au 31 décembre 2016



- Deux lignes sont déjà déclarées accessibles : ligne 42 et 48
- Trois nouvelles lignes seront déclarées accessibles en septembre 2017 : ligne 39, 45 et 49



Etat d'avancement de la mise en accessibilité des gares au 31 décembre 2016

Gares	Accessibilité PMR
Cergy le Haut	OUI
Cergy Saint-Christophe	OUI
Cergy Préfecture	oui
Neuville Université	oui
Saint-Ouen l'Aumône Liesse	OUI
Saint-Ouen l'Aumône	NON
Pontoise	NON
Eragny Neuville	NON
Saint-Ouen l'Aumône Quartier de l'Eglise	NON
Epluches	NON
Pont-Petit	NON
Osny	NON

Sur les 12 gares du territoire, 7 ont été identifiées prioritaires au SDA :

- 5 gares sont aujourd'hui déclarées accessibles (Cergy le Haut, Cergy Saint-Christophe, Cergy Préfecture, Neuville Université et Liesse)
- 2 gares sont programmées :
 - Pontoise en 2020 (démarrage travaux bâtiment voyageurs en sept. 2017 et sur les quais en janvier 2018)
 - Saint Ouen l'Aumône en 2019







Réalisation 2016

- Bornes d'information voyageurs de dernière génération aux 87 principaux arrêts
 - Les personnes malvoyantes et nonvoyantes peuvent profiter de l'information voyageur dynamique (prochains passages, perturbations...) en activant l'information sonore de la borne grâce à leur télécommande (utilisée pour activer les feux rouges).
 - La STIVO a testé le volume sonore d'écoute à des arrêts significatifs en gare, sur le réseau... en compagnie de Madame Laurence AGRO qui s'est volontiers prêtée à l'exercice (merci encore).



- Lancement de l'application smartphone « My STIVO » L'application ne garantit pas l'accessibilité pour les personnes malvoyantes et nonvoyantes mais apporte de nouvelles fonctionnalités, comme les prochains passages de bus en « live », également disponibles sur le site Internet accessible.
 - L'intégration de flashcodes sur les arrêts de bus pour accéder directement au temps réel
 - Arrivée sur 2015-2016 de 19 nouveaux bus de technologie hybride pour plus de respect de l'environnement, plus silencieux.



L'accessibilité sur le réseau STIVO



Réalisation 2016 (suite)

Tous les bus sont équipés d'écran TFT pour aider à se repérer sur le parcours. L'information sonore vient doubler l'information visuelle.



Perspectives 2017

- Refonte du site Internet <u>www.stivo.com</u> pour le rendre lisible sur tous supports tels que ordinateur, smartphone, tablette, sans contrainte de taille. Le site conservera au minimum son niveau d'accessibilité actuelle, voire davantage car audit du site Internet en vue du Label Accessiweb niveau bronze programmé par la suite.
- Travail sur les supports d'information et de communication destiné aux usagers : surtout sur le volet le graphisme des plans et des arrêts
- Refonte du plan réseau sous forme de plan de bassin et présentation sur un seul et même plan de toute l'offre transports du territoire de l'agglomération (lignes STIVO + lignes interurbaines).
- Mise à jour des plans de lieux des 7 gares principales pour connaître l'affectation des quais.



Patrimoine communautaire

Elvira JAOUEN, Vice-présidente chargée des Affaires générales, des relations institutionnelles et du patrimoine communautaire

Actions principales réalisées depuis la CIA de juin 2015 :

- Adoption de l'Ad'AP Patrimoine,
- Mise en accessibilité complète de la piscine de l'Axe Majeur à Cergy, du gymnase et du complexe sportif des Maradas à Pontoise,
- Mise en accessibilité du parc d'ascenseurs (22 équipements),
- Remplacement du Système de Sécurité Incendie de l'internat de l'Institut Médico-Educatif à Osny.



Mise en accessibilité de la piscine de l'Axe Majeur à Cergy (zone accueil)

Avant:



Poste d'accueil non mis aux normes et absence de bande de guidage au sol

Après:



Transformation et mise aux normes du poste d'accueil, de l'ambiance lumineuse et création d'une bande de guidage au sol



Mise en accessibilité de la piscine de l'Axe Majeur à Cergy (Zone Cabinets Vestiaires)

Avant :



Cabines de change et signalisation non adaptées et non conformes

Après :



Adaptation et mise aux normes des cabines de change, de l'ambiance lumineuse et mise en place d'une signalétique adaptée



Mise en accessibilité de la piscine de l'Axe Majeur à Cergy (Zone bassins)

Création de repères visuels et pose de gardes corps pour faciliter la progression et l'accès aux bassins.

 Avant : Absence de repères visuels et garde corps manquant



 Après: Mise en place de Gardes corps avec repères visuels







Mise en accessibilité du Complexe sportif des Maradas à Pontoise (Entrée)

Création d'une rampe

• Avant : Pas de rampe d'accès à l'entrée

Après :







Création d'une rampe d'accès



Mise en accessibilité du Complexe sportif des Maradas à Pontoise

(sanitaires et douches)

Avant :



Sanitaires et douches non mis aux normes

Après :







Sanitaires avec barre d'appui, espace douche adapté avec siège



Voirie et Espaces publics

Jean-Michel LEVESQUE, Vice-président chargé des espaces publics, des infrastructures et des réseaux

Installation de modules sonores sur les carrefours feux

• 113 carrefours équipés, sur 156 carrefours

9 carrefours à feux sont gérés par l'Etat (RN184 et échangeur de la sortie 13 de l'A15) et le Département du Val d'Oise (RD203/RD48 et route d'Ennery/RD915)

45 télécommandes distribuées depuis 2014



Une télécommande infrarouge



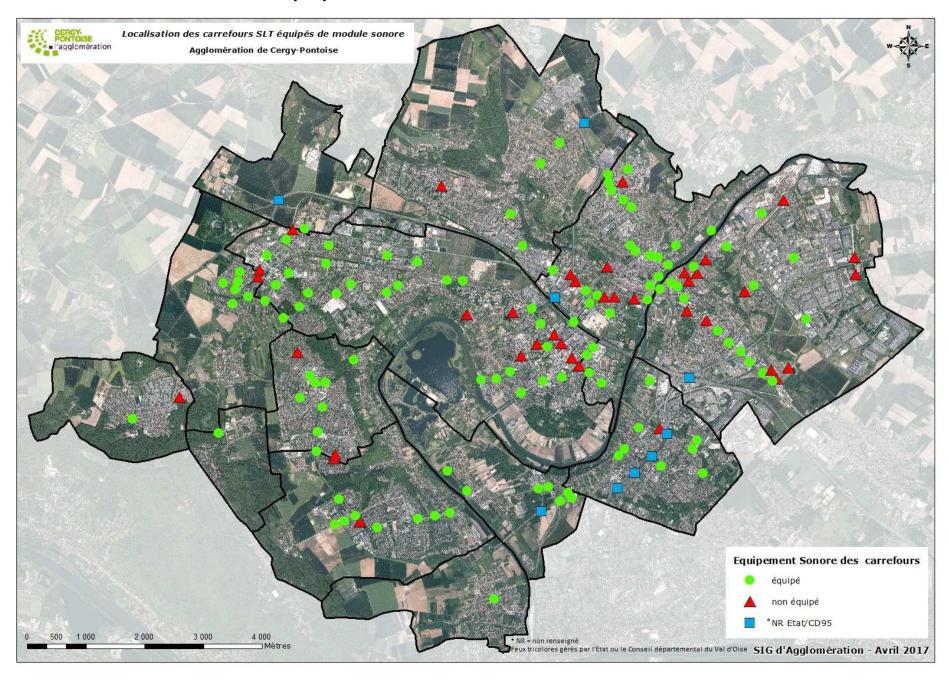
Une récepteur équipé d'un haut parleur

En cas de dysfonctionnement des feux contacter le guichet unique par téléphone au : 01 34 41 93 39 ou par mail : quichet.unique@cergypontoise.fr

Nombre de télécommandes remis par commune au			
01/01/2017 (depuis le 01/01/14)			
Boisemont	5		
Cergy			
Courdimanche	4		
Eragny-Sur-Oise	5		
Jouy-Le-Moutier	5		
Maurecourt			
Menucourt	5		
Neuville-Sur-Oise	5		
Osny			
Pontoise	6		
Puiseux-Pontoise			
Saint-Ouen-l'Aumône	10		
Vauréal			
Total	45		



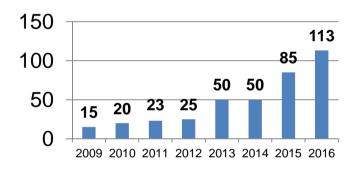
Carte des feux équipés en module sonore

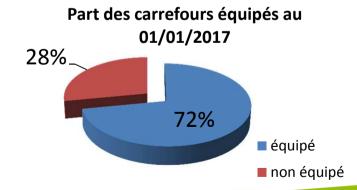


Dispositif de module sonore sur les carrefours à feux

• 28 carrefours équipés en 2016 et évolution

Évolution des carrefours équipés depuis 2009





SECTEUR SIG	NALISATION	LUMIN	EUSE
TRICOLORE			

Liste des carrefours équipés en 2016		
Cergy	Oise / Viosne	
Cergy	Nord / Tertre	
Cergy	passerelle / pont de Ham	
Eragny-Sur-Oise	nationale / Conflans	
Eragny-Sur-Oise	Chatelain / escoffie	
Eragny-Sur-Oise	centre commercial le trou du grillon	
Jouy-Le-Moutier	Rue d'Ecancourt / Bd de l'Oise	
Menucourt	Saillancourt / Givonne	
Neuville-Sur-Oise	RD 203 / RD 48E	
Neuville-Sur-Oise	Pont de l'Oise / RD 48E	
Neuville-Sur-Oise	Condorcet / Eragny	
Neuville-Sur-Oise	Dépose minute bd Condorcet	
Pontoise	Bougara / Kennedy / Europe	
Pontoise	Jaures / Pothuis	
Pontoise	cordelier / fontaine	
Pontoise	Ile de France/Voie bus Hopital	
Pontoise	Bd F. Mitterrand/ Université	
Pontoise	Chaussée J. César/ Rue P. Coubertin	
Pontoise	RP Accès CC LCLERC	
Puiseux-Pontoise	RD 14 / rue neuve	
SOA	Château / Epluches	
SOA	Mail / Maubuisson	
SOA	Rue de Paris / Rue L. Delage	
SOA	Rue de Paris / Chauvin	
SOA 06/06/2017	Q. L'Ecluse / A. Lecompte	
Vauréal	Mairie / rue Neuve / Marais	
Vauréal	Gandhi / Blanqui / Collucci	

Travaux d'aménagements cheminements piétons

 Rendre accessible les itinéraires piétons sur l'emprise du domaine public et assurer la continuité de la chaîne de déplacement sur le territoire de la CACP.

12 opérations réalisées en 2016



<u>Carrefour rue d'Ecancourt/ rue des</u> Forboeufs à Jouy le Moutier



Carrefour av de la Paix / Camille Claudel à Vauréal





<u>Carrefour Chaussée Jules César / bd François</u> Mitterrand à Pontoise



Travaux d'aménagements cheminements piétons (suite)



<u>Création et réfection de trottoirs bd de</u> <u>la Paix PAE de l'Horloge à Cergy</u>



Mise en accessibilité du carrefour bd de l'Oise / Bois Lapelotte / Closbilles à Cergy



Mise en accessibilité du carrefour bd de l'Oise/Essarts/ Orangerie và Cergy



Travaux d'aménagements cheminements piétons (suite)



trottoir rue de la Vallée à Jouy le



traversées piétonnes chemin des Dagnaudes / Bd Hautil à Neuville sur Oise



traversée piétonne bd du Moulin à Vent / rue de la **Boulaye à Puiseux Pontoise**





Travaux d'aménagements cheminements piétons (suite)



trottoir avenue des Bellevues / Patelle à Saint Ouen l'Aumône



traversées piétonnes Carrefour Mitterrand / place Chauvin à Pontoise



Bd Ste Apolline à Courdimanche





Logement Monsieur BOUSSON, Vice-président en charge de l'habitat

Bilan 2016: L'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021

- travail de concertation des acteurs et des associations réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLH pour la période 2016-2021
- Deux fiches actions du PLH en lien direct avec l'accessibilité :
 - Améliorer la connaissance des besoins et recenser l'offre adaptée
 - Accompagner l'adaptation des logements dans le parc privé et dans le parc social

Perspective 2017

 La Conférence Intercommunale du Logement, instance partenariale réunissant les acteurs du logement social, travaillera sur la question des attributions de logements sociaux notamment aux personnes handicapées



Action exemplaire de la CACP : Intégration du handicap de la CACP en tant qu'employeur

La Direction des Ressources Humaines, par le biais de sa Mission Handicap créée en 2009, a souhaité revisiter et renforcer son engagement à destination des agents en situation de handicap

Les axes de notre politique Handicap sont :

- Le maintien dans l'emploi ;
- Le recrutement ;
- L'information et la sensibilisation des agents de la CACP au handicap ;
- Le développement des achats de prestations ou de fournitures auprès du secteur protégé / adapté.



Action exemplaire de la CACP : Intégration du handicap de la CACP en tant qu'employeur

Rappel du contexte

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a étendu à la Fonction Publique l'obligation d'employer au moins 6% de personnes en situation de handicap et assimilés.

Une déclaration est effectuée chaque année auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Déclaration FIPHFP 2015

- Nombre de BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) requis : 35

- Nombre de BOE déclarés : 39

- Taux d'emploi direct : 6.55 %

NB: Taux d'emploi direct = % de BOE par rapport à l'effectif total rémunéré au 1er janvier



Action exemplaire de la CACP : Intégration du handicap de la CACP en tant qu'employeur

Quelques chiffres

Les différentes campagnes d'information permettent de rassurer les agents afin de les inciter à se faire connaître auprès de la Mission Handicap.





Actions de sensibilisation durant la semaine du handicap du 14 au 18 novembre 2016



Lundi 14 novembre 2016

Ouverture de la semaine du Handicap par un petit déjeuner puis libre accès à l'exposition temporaire portant sur ce qu'est un Handicap.

Environ 60 personnes présentes

Mardi 15 novembre 2016

Permanence au hall d'accueil du Verger avec l'exposition temporaire sur le Handicap





Actions de sensibilisation durant la semaine du handicap du 14 au 18 novembre 2016

Mercredi 16 novembre 2016

Permanence au centre de production végétale avec l'exposition temporaire sur le Handicap



L'équipe espaces verts au complet





> Jeudi 17 novembre 2016

Permanence au centre technique avec l'exposition temporaire sur le Handicap



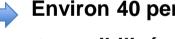
Actions de sensibilisation durant la semaine du handicap du 14 au 18 novembre 2016



Vendredi 18 novembre 2016

Clôture de la semaine du Handicap par l'animation de divers ateliers, à savoir :

- Un atelier d'apprentissage de la langue des signes française (LSF);
- Un parcours en fauteuil roulant;
- Un repas à l'aveugle.



Environ 40 personnes présentes et sensibilisées directement



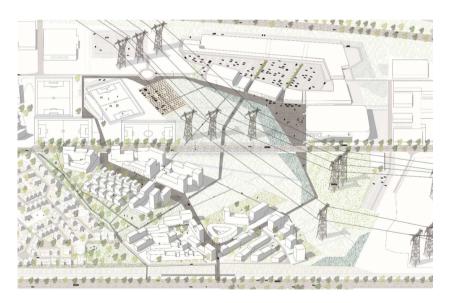
Tirage au sort suite au jeu concours qui a eu lieu du 14 au 16 novembre 2016 :

- 1 agent a gagné un repas dans le noir pour 2 à Paris ;
- 1 agent a gagné un coffret bien être



ZAC des Linandes à Cergy

Anticipation des arrêts de bus, places de stationnement PMR au plus proche









ZAC des Linandes à Cergy



Le stationnement réservé sur la prairie événementielle, avec lien en dur dont le cheminement est à niveau jusqu'à l'Aren'Ice



Le fil d'Ariane en cours d'aménagement permettant de guider le cheminement des personnes non voyantes



ZAC des Linandes à Cergy



Boucle piétonne qui fait le tour du quartier sur 1 km, sans bordure saillante

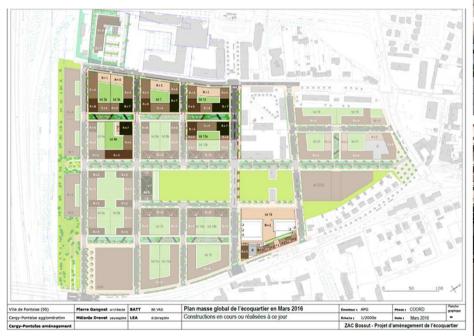


Signalétique d'un accès PMR en direction du bâtiment Aren'Ice



ZAC Bossut à Pontoise

Traversées sécurisées, places de stationnement PMR



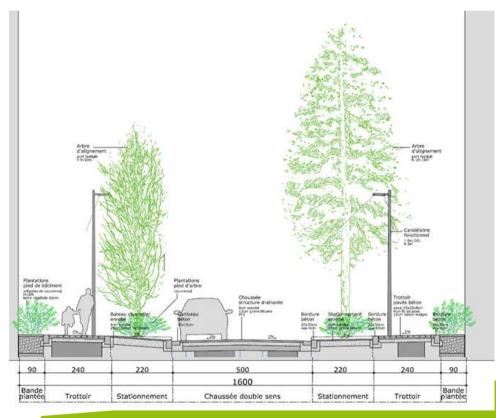






ZAC Bossut à Pontoise

Trottoirs élargis, bonne visibilité nocturne









Actions exemplaires de la commune de Saint-Ouen l'Aumône

1 - Identification des personnes déficientes visuelles sur la commune

Communication

- Articles dédiés dans le SOA Info (magazine de la ville)
- 2015 : couverture du journal de la ville et dossier double page (numéro 347, décembre 2015)
- 2016 : rappel lors d'un numéro dédié à l'accessibilité (numéro 361, avril 2017)



Réseau

- Le personnel municipal au contact du public (accueil mairie, médiathèque, CCAS, etc.).
- > Les élus municipaux.

SOA: Saint-Ouen l'Aumône

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale



Actions exemplaires de la commune de Saint-Ouen l'Aumône

2 – Remise des télécommandes

Accueil et suivi par la directrice du CCAS.

Procédure pour bénéficier de ce service

- > Présentation des pièces suivantes : carte d'invalidité, pièce d'identité, justificatif de domicile
- Remise d'une attestation à signer
- Remise de la télécommande

Bilan en 2017

7 télécommandes distribuées : 4 en 2015, 2 en 2016 et 1 en 2017.

Témoignages

- Monsieur L : « la télécommande fonctionne parfaitement bien sur les feux équipés sur la commune et également sur les feux parisiens. Je peux donc traverser à présent les rues en toute sécurité. »
- Monsieur M: « je travaille sur Roissy tous les jours. La télécommande fonctionne parfaitement sur les feux parisiens et dans certaines gares. La télécommande a changé ma vie quotidienne. Dommage qu'elle ne fonctionne pas encore à l'aéroport! ».

CERGY-PONTOISE l'agglomération

Actions exemplaires de la commune de Saint-Ouen l'Aumône

3 – Association à des services complémentaires

Prise en compte de la situation de la personne

Lors de l'entretien et en fonction de la situation, la directrice du CCAS propose le service d'aide à domicile, oriente vers le service social et se met à la disposition de l'usager ou de l'aidant en cas de besoin.

Mise en accessibilité cohérente des ERP, de la voirie et des espaces verts

- Priorisation de certains ERP dans le cadre de Ad'Ap.
- Intégration dans le parcours de mobilité du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).

Communication renforcée auprès des personnes déficientes visuelles

Par exemple: mise à disposition d'un matériel adapté à la médiathèque.

Priorisation sur la mise en accessibilité de la médiathèque

Priorisation des accès voirie.

Proposition de formations via le CCAS par le personnel de la médiathèque.



Conclusion

CHRISTOPHE SCAVO

Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Vice-président en charge du Chauffage urbain, de l'Action foncière, et des Equipements



Prochaines actions à mettre en œuvre par la CACP

- Transport Voirie et espaces publics :
- Poursuite du programme de mise aux normes des points d'arrêt bus
 - Déclaration d'accessibilité des lignes 39, 45 et 49.
- Visite de la fin des travaux du pôle gare Axe Majeur Horloge
- Etudes préalables à la création d'un observatoire de la mise en accessibilité de la voirie
- Etudes relatives à l'amélioration de l'offre de transport pour les personnes à besoins spécifiques
- Poursuite des programmes d'installation de modules sonores et des travaux de mise en accessibilité des itinéraires piétons
- Promouvoir la mise à disposition des télécommandes (Webzine 13 communes; magazines municipaux....)
- Logement : Amélioration de l'attribution de l'offre de logements adaptés
- Mise en œuvre des 2 fiches actions dans le cadre du PLH
- Attribution des logement sociaux, sujet qui sera étudié dans le cadre de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement) notamment pour les personnes en situation de handicap
- > ERP : Mise en œuvre de l'Ad'AP par des interventions de mise en accessibilité sur plusieurs sites:
- Boutique transport, Verger, Hôtel d'agglomération, Théâtre 95, Ex Agence Crédit Foncier (FAB-LAB) ...etc.
- > RH : Reconduction des actions de sensibilisation sur le handicap auprès des agents de la CACP

ERP: Etablissement Recevant du Public Ad'AP: Agenda d'Accessibilité Programmée

PLH: Programme Local de l'Habitat

RH: Ressources Humaines

